



Plan d'action gestion de crise

CPTS Centre-Vendée

2024 - 2026

<i>Elaboration : CPTS Centre-Vendée</i>	<i>Révision :</i>
<i>Rédacteur : Icône Médiation Santé</i>	<i>Valideur : Groupe de Travail « Gestion de crise sanitaire »</i>

Sommaire

1 – Coordonnées et composition de la CPTS	Page 3
2 – Formation et constitution d'un réseau professionnel	Page 4
3 – Enjeux, risques et aléas du territoire de la CPTS	Page 5
4 – Acteurs de la gestion de crise sur le territoire de la CPTS	Page 12
5 – Possibilités d'intervention de la CPTS en situation de crise	Page 14
6 – Fiches réflexe	Page 15
8 – Glossaire	Page 28

1 – Coordonnées et composition de la CPTS



Nom de la CPTS : CPTS Centre-Vendée

Adresse postale : 28 Rue Guillaume de Machaut, 85000 La Roche-sur-Yon

Référent gestion de crise : Monsieur Briola, Infirmier de santé publique, trésorier adjoint de la CPTS

Composition de la cellule de crise :

L'organisation spécifique de la CPTS en cas de crise est indiquée en partie 6 du plan sur la Fiche reflexe « fonctionnement de la cellule de crise »

2 – Formation et constitution d'un réseau professionnel

Les formations suivies

Date	Intitulé	Participants
10 octobre	Le cadre général de la gestion de crise	Les membres du groupe de travail
18 octobre	Le risque NRC	Les membres du groupe de travail
19 octobre	Le cadre général de la gestion de crise	Les membres du groupe de travail
26 octobre	Le risque NRC	Les membres du groupe de travail
22 novembre	Le risque AMAVI	Les membres du groupe de travail
30 novembre	Le risque REB	Les membres du groupe de travail
6 décembre	Le risque REB	Les membres du groupe de travail
21 décembre	Le risque AMAVI	Les membres du groupe de travail

Les documents de référence consultés :

- **Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)** - Risques majeurs - Adoptez les bons réflexes - 1^{ère} édition - 2019
- **Plaquette / Flyer du Dossier Départemental des Risques Majeurs Vendée (DDRM 85)** - S'informer sur les risques majeurs pour votre sécurité et celle de vos biens - Edition 2019
- **Extrait du PRS Pays de la Loire 2018-2022** - Adapter le système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles
- **Extrait du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de la Vendée** du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS) - 4. Les enjeux en matière de santé et d'accès aux soins » - Janvier 2023

Composition du groupe de travail « Gestion de crise » de la CPTS

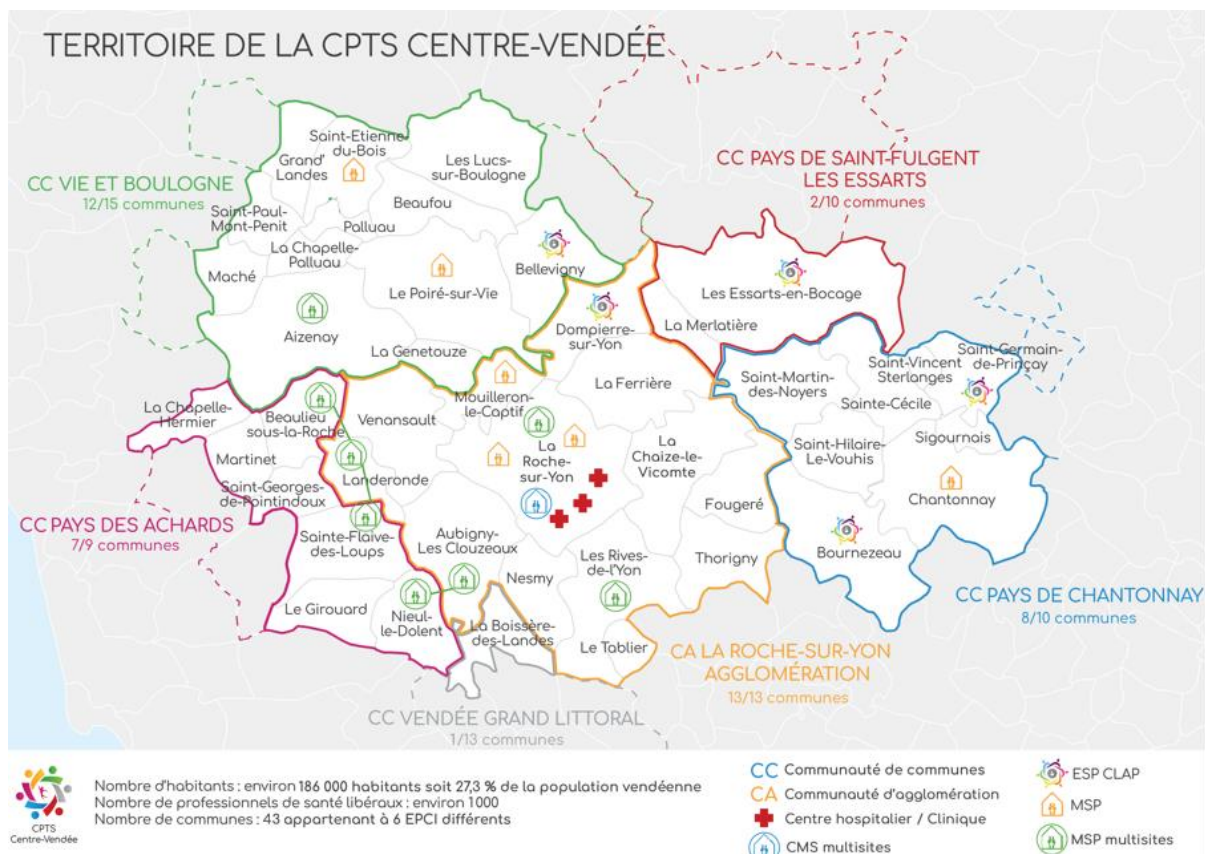
Nom-Prénom	Structure	Fonction	Mail
Jocelyne GOURRAUD		IDEL à La Genetouze	gourraudjocelyne@gmail.com
Christian BRIOLA		Référent de la mission Gestion de crise de la CPTS Centre-Vendée	christianbriola@orange.fr
Véronique DEGOULET		IDEL à Rives de l'Yon et membre de la CPTS Centre-Vendée	v2goulet@yahoo.fr
Dominique BRACHET		Président de la CPTS Centre-Vendée	brachet.dominique@wanadoo.fr
Séverine DELTOUR		Orthophoniste à Aizenay	deltour.severine@gmail.com

Céline GOURICHON	MSP de Chantonay	Coordinatrice	<i>coordination.msp.episante@gmail.com</i>
Emilie TESSIER	MSP d'Aizenay	Coordinatrice	<i>coordinationmspaizenay@gmail.com</i>
Nadine GUILLOTEAU		IDEL aux Essarts	<i>nadine.guilloteau85140@gmail.com</i>
Nicolas LEFLEUTER	Biorylis	Médecin biologiste Directeur de Biorylis	<i>nicolas.lefleuter@biogroup.fr</i>
Vincent HIBLOT	Centre de Ressources Territorial de La Roche-sur-Yon	Responsable du CRT	<i>vincent.hiblot@larochesuryon.fr</i>
Charline BARRETEAU	Ville de la Roche sur Yon	Responsable du service Santé Prévention de la Roche-sur-Yon	<i>sante-prevention@larochesuryon.fr</i>
Emilie PASQUIET	ADMR CSI le Boupère	Infirmière responsable ADMR CSI Le Boupère	<i>epasquiet@admr85.org</i>
Karine GABORIEAU	Ville de La Roche-sur-Yon		
Abdou FOUNINI		Médecin généraliste à la Roche-sur-Yon	<i>founini.abdou@orange.fr</i>
François-Xavier CORBIN	EPSM Georges Mazurelle	Directeur des affaires médicales et générales, des relations territoriales, de la culture et du mécénat de l'EPSM Georges Mazurelle	<i>Francois-Xavier.CORBIN@ch-mazurelle.fr</i>

3 - Enjeux, risques et aléas du territoire de la CPTS

- Territoire couvert

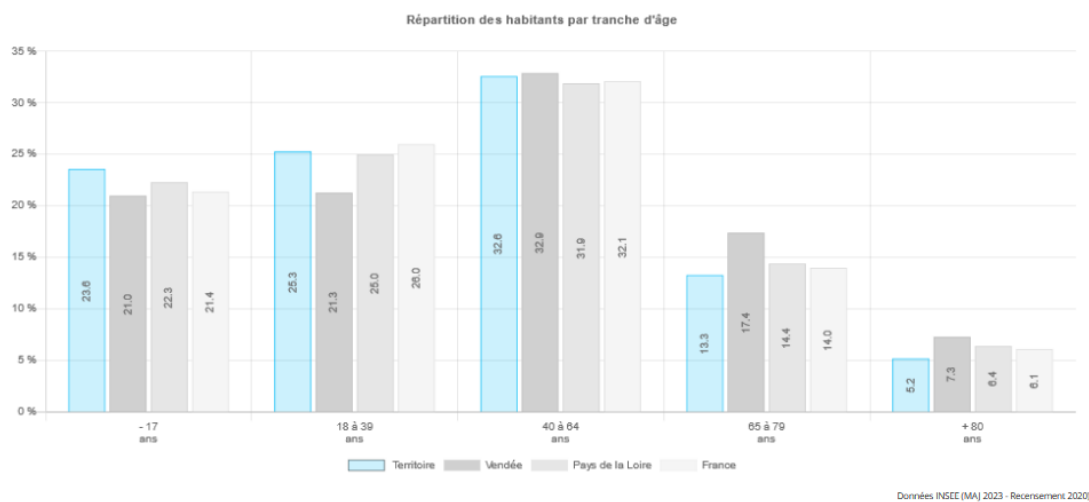
CPTS de taille 4 avec plus de 185 000 habitants (selon les données CPTS Rézone - Recensement 2020). 43 communes sur 6 EPCI



Source : Carte fournie par la CPTS Centre Vendée – Mai 2024

- Caractéristiques de la population du territoire

Caractéristiques Population



Source : Site internet CPTS Rézone - Rapport généré en ligne le 28 mai 2024 - INSEE (recensement 2020)

- Nombre et typologie des professionnels de santé du territoire

TERRITOIRE		PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX										CENTRES DE SANTE				
Communauté de communes	Commune	Médecins généralistes	Infirmiers	Chirurgiens-dentistes	Sage-femmes	Kinésithérapeutes	Podologues	Orthophonistes	Orthoptistes	Pharmaciens	Laboratoires	CENTRE DE SOINS INFIRMIER	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	CENTRE DE SOINS DENTAIRES	MSP	ESP CLAP
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	5	10	4	0	8	2	0	0	2	0				1	
	DOMPIERRE-SUR-YON	4	4	4	0	2	1	0	0	1	0					1
	FOUGERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	3	1	0	0	2	2	1	0	1	0	1				
	LA FERRIERE	7	5	4	0	2	1	2	0	2	0					
	LA ROCHE-SUR-YON	48	55	45	15	66	19	20	6	16	5	1	1	2	3	
	LANDERONDE	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LE TABUER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	MOUILLERON-LE-CAPTIF	4	8	1	0	9	2	2	0	1	0				1	
	NESMY	0	0	3	0	1	1	2	0	1	0					
	RIVES DE L'YON	3	5	0	0	3	0	1	0	1	0				1	
	THORIGNY	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0					
	VENANSALT	3	2	1	0	3	2	2	0	1	0					
PAYS DE CHANTONNAY	BOURNEZEAU	1	5	2	1	1	0	0	0	1	0					1
	CHANTONNAY	5	6	7	2	6	4	2	0	3	1	1			1	
	SAINTE-CECILE	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0					
	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY	1	1	0	0	2	0	1	0	1	0					
	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0					
	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0					
	SAINT-VINCENT-STERLANGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	SIGOURNAIS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
PAYS DES ACHARDS	BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE	4	4	1	1	2	1	0	0	1	0				1	
	LA CHAPELLE-HERMIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LE GIROUARD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	MARTINET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	NIEUL-LE-DOLENT	1	4	0	0	1	0	3	0	1	0					
	SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0					
PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOULX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	ESSARTS EN BOCAGE	7	5	8	4	9	2	3	2	3	2					1
VENDEE GRAND LITTORAL	LA MERLATIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LA BOISSIERE-DES-LANDES	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0					
VIE ET BOULOGNE	AIZENAY	5	10	8	2	13	4	3	0	3	1				1	
	BEAUFOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	BELLEVIGNY	0	6	9	0	7	3	3	0	1	0					1
	GRAND'LANDES	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LA CHAPELLE-PALLUAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
	LA GENÉTOUZE	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0					
	LE POIRÉ-SUR-VIE	7	3	4	2	8	1	4	0	2	0				1	
	LES LUCS-SUR-BOULOGNE	2	2	1	0	1	1	1	0	1	0	1				
	MACHÉ	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0					
	PALLUAU	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1				
	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	2	1	0	0	0	1	0	0	1	0				1	
	SAINT-PAUL-MONT-PENIT	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0					
SOMME		116	155	102	27	152	48	51	8	48	9	5	1	2	11	4

Source : Projet de santé de la CPTS – 2020.

- Nombre et typologie des établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire



Source : Site internet CPTS Rézone - Rapport généré en ligne le 28 mai 2024

Dénombrement des structures de soins par commune

Structures sélectionnées Entités géographiques	Sur le territoire	Sur les communes
Sanitaires		
Centre hospitalier	1	La Roche-sur-Yon (1)
Centre hospitalier régional universitaire/régional	0	
Centres de dialyse & Structures alternatives aux centres	1	La Roche-sur-Yon (1)
Centres de santé dentaires	1	La Roche-sur-Yon (1)
Centres de santé infirmiers	5	Chantonay (1) La Chaise-le-Vicomte (1) Les Lucs-sur-Boulogne (1) Palluau (1) La Roche-sur-Yon (1)
Centres de santé médicaux	1	La Roche-sur-Yon (1)
Centres de santé non typés eCDS-ATIH	0	
Centres de santé polyvalents	0	
Clinique	1	La Roche-sur-Yon (1)
Entité du centre hospitalier régional universitaire/régional	0	
Hôpital de proximité	0	
Hospitalisation à domicile	1	La Roche-sur-Yon (1)
Hôpital d'Instruction des Armées	0	
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	8	Chantonay (1) Rives de l'Yon (1) Saint-Étienne-du-Bois (1) Aizenay (1)

Structures sélectionnées Entités géographiques	Sur le territoire	Sur les communes
		Beaulieu-sous-la-Roche (1) La Roche-sur-Yon (3)
Soins de suite et de réadaptation	1	La Roche-sur-Yon (1)
Médico-social		
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	27	Essarts en Bocage (1) Chantonay (1) Bournezeau (1) Rives de l'Yon (1) Nieul-le-Dolent (1) Saint-Martin-des-Noyers (1) La Chaise-le-Vicomte (1) Dompierre-sur-Yon (1) Bellevigny (1) Les Lucs-sur-Boulogne (1) Saint-Étienne-du-Bois (2) Le Poiré-sur-Vie (1) Alzenay (1) Beaulieu-sous-la-Roche (1) Venansault (1) Mouillieron-le-Captif (1) La Ferrière (1) La Roche-sur-Yon (8) Aubigny-Les Clouzeaux (1)
Services de Soins Infirmiers à Domicile	6	Chantonay (1) Rives de l'Yon (1) Dompierre-sur-Yon (1) Palluau (1) La Roche-sur-Yon (2)

Source : data.gouv.fr - FINESSE Géographique (au 17/05/2024)

Source : Site internet CPTS Rézone - Rapport généré en ligne le 28 mai 2024

Identification des risques et aléas du territoire

Le risque majeur se caractérise par sa nature, par sa faible fréquence et par son énorme gravité : nombreuses victimes, coût important de dégâts matériels, impacts sur l'environnement humain.

Deux catégories principales de risques majeurs sont identifiées :

- les risques naturels : radon, avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique
- les risques technologiques, d'origine humaine : risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transports de matières dangereuses.

Tableau récapitulatif des risques majeurs en Centre-Vendée

Nom de la commune	Code Insee	Risques littoraux	Risque inondation	Risque mouvements de terrain		Risque sismique
				Cavité/ écoulement	Retrait gonflement argile	
Aizenay	85003		X	X	X	X
Aubigny-Les Clouseaux	85430		X	X	X	X
Beaufou	85015		X	X	X	X
Beaulieu-sous-la-Roche	85016		X		X	X
Bellevigny	85170		X	X	X	X
Bournezeau	85034		X		X	X
Chantonay	85051		X		X	X
Dompierre-sur-Yon	85081		X	X	X	X
Essarts-en-Bocage	85140		X	X	X	X
Fougeré	85093				X	X
Grand'Landes	85102		X		X	X
La Boissière-des-Landes	85026				X	X
La Chaise-le-Vicomte	85046		X	X	X	X
La Chapelle-Hermier	85054				X	X
La Chapelle-Palluau	85055		X	X	X	X
La Ferrière	85089		X		X	X
La Genétouze	85098				X	X
La Merlatière	85142		X		X	X
La Roche-sur-Yon	85191		X	X	X	X
Landeronde	85118		X		X	X
Le Girouard	85099				X	X
Le Poiré-sur-Vie	85178		X	X	X	X
Le Tablier	85285		X		X	X
Les Lucs-sur-Boulogne	85129		X	X	X	X
Maché	85130		X		X	X
Martinet	85138		X		X	X
Mouilleron-le-Captif	85155		X		X	X
Nesmy	85160		X		X	X
Nieul-le-Dolent	85161		X		X	X
Palluau	85169		X		X	X
Rives-de-l'Yon	85310		X		X	X
Saint-Etienne-du-Bois	85210		X		X	X
Saint-Georges-de-Pointindoux	85218			X	X	X
Saint-Germain-de-Prinçay	85220		X		X	X
Saint-Hilaire-le-Vouhis	85232		X		X	X
Saint-Martin-des-Noyers	85246		X		X	X
Saint-Paul-Mont-Penit	85260		X		X	X
Saint-Vincent Sterlanges	85276				X	X
Sainte-Cécile	85202		X		X	X
Sainte-Flaive-des-Loups	85211		X		X	X
Sigournais	85282		X		X	X
Thoirigny	85291				X	X
Venansault	85300		X	X	X	X

Nom de la commune	Code Insee	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque radon	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque TMD	Risque minier	Risque radiologique
Aizenay	85003	X	X	X	X		X		
Aubigny-Les Clouseaux	85430		X	X			X		
Beaufou	85015		X	X			X		
Beaulieu-sous-la-Roche	85016		X	X			X		
Bellevigny	85170		X	X	X		X		
Bournezeau	85034		X	X		X	X		
Chantonay	85051	X	X	X	X	X	X	X	
Dompierre-sur-Yon	85081		X	X			X		
Essarts-en-Bocage	85140		X	X			X	X	
Fougeré	85093	X	X	X	X		X		
Grand'Landes	85102		X	X			X		
La Boissière-des-Landes	85026		X	X			X		
La Chaise-le-Vicomte	85046	X	X	X			X		
La Chapelle-Hermier	85054		X	X			X		
La Chapelle-Palluau	85055		X	X			X		
La Ferrière	85089		X	X			X		
La Genétouze	85098		X	X			X		
La Merlatière	85142		X	X			X		
La Roche-sur-Yon	85191		X	X		X	X		
Landeronde	85118		X	X			X		
Le Girouard	85099		X	X			X		
Le Poiré-sur-Vie	85178		X	X	X		X		
Le Tablier	85285		X	X			X		
Les Lucs-sur-Boulogne	85129		X	X			X		
Maché	85130		X	X			X		
Martinet	85138		X	X			X		
Mouilleron-le-Captif	85155		X	X			X		
Nesmy	85160		X	X		X	X		
Nieul-le-Dolent	85161		X	X			X		
Palluau	85169		X	X			X		
Rives-de-l'Yon	85310		X	X	X	X	X		
Saint-Etienne-du-Bois	85210		X	X			X		
Saint-Georges-de-Pointindoux	85218		X	X			X		
Saint-Germain-de-Prinçay	85220		X	X			X		
Saint-Hilaire-le-Vouhis	85232		X	X		X	X		
Saint-Martin-des-Noyers	85246	X	X	X			X		
Saint-Paul-Mont-Penit	85260		X	X			X		
Saint-Vincent Sterlanges	85276		X	X			X		
Sainte-Cécile	85202		X	X			X	X	
Sainte-Flaive-des-Loups	85211		X	X			X		
Sigournais	85282		X	X		X	X		
Thoirigny	85291		X	X			X		
Venansault	85300		X	X	X		X		

Source : Tableau issu du Dossier Départemental des Risques Majeurs Vendée (DDRM 85) – Edition 2019 (<https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Dossier-Departemental-sur-les-Risques-Majeurs-DDRM/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-edition-2019>)

Acteurs de la gestion de crise identifiés sur le territoire de la CPTS

Acteurs hospitaliers

Etablissement	Nom-Prénom	Fonction	Coordonnées	Autre information
CHD Vendée	David BELY	Référent SSE / IDE Urgences-SMUR	<i>david.bely@ght85.fr</i>	avec une mission organisation et logistique
	Gaëlle LILA	Référent SSE / responsable administrative	<i>gaelle.lila@ght85.fr</i>	
	Caroline POUPLET	Référent SSE / médecin anesthésiste	<i>caroline.pouplet@ght85.fr</i>	
	Stéphanie RICHOU	Référent SSE / ingénieur qualité	<i>stephanie.richoud@ght85.fr</i>	
EPSM Georges Mazurelle	François-Xavier CORBIN	Directeur des affaires médicales et générales, des relations territoriales, de la culture et du mécénat de l'EPSM Georges Mazurelle	<i>Francois-Xavier.CORBIN@ch-mazurelle.fr</i>	Membre du groupe de travail « Gestion de crise » de la CPTS Vendée

Acteurs médico-sociaux

Nom-Prénom	Structure	Fonction	Coordonnées	Autre information
Vincent HIBLOT	Centre de Ressources Territorial de La Roche-sur-Yon	Responsable du CRT	<i>vincent.hiblot@larochesur-yon.fr</i>	Membres du groupe de travail « Gestion de crise » de la CPTS Vendée
Emilie PASQUIET	ADMR CSI le Boupère	Infirmière responsable ADMR CSI Le Boupère	<i>epasquiet@admr85.org</i>	

Acteurs de la santé de ville

Nom-Prénom	Structure	Fonction	Coordonnées	Autre information
Jocelyne GOURRAUD		IDEL à La Genetouze	<i>gourraudjocelyne@gmail.com</i>	Membres du groupe de travail « Gestion de crise » de la CPTS Vendée
Christian BRIOLA		Infirmier	<i>christianbriola@orange.fr</i>	
Véronique DEGOULET		IDEL à Rives de l'Yon	<i>v2goulet@yahoo.fr</i>	
Dominique BRACHET		Chirurgien-dentiste	<i>brachet.dominique@wanadoo.fr</i>	
Séverine DELTOUR		Orthophoniste à Aizenay	<i>deltour.severine@gmail.com</i>	
Céline GOURICHON	MSP de Chantonay	Coordinatrice	<i>coordination.msp.episante@gmail.com</i>	

Emilie TESSIER	MSP d'Aizenay	Coordinatrice	<i>coordinationmspaizenay@gmail.com</i>	
Nadine GUILLOTEAU		IDEL aux Essarts	<i>nadine.guilloteau85140@gmail.com</i>	
Nicolas LEFLEUTER	Biorylis	Médecin biologiste Directeur de Biorylis	<i>nicolas.lefleuter@biogroup.fr</i>	
Abdou FOUNINI		Médecin généraliste à la Roche-sur-Yon	<i>founini.abdou@orange.fr</i>	

Acteurs du secours

Nom acteur	Adresse	Point de contact	Coordonnées	Autre information
SDIS	Les Oudairies, 85017 La Roche- sur-Yon		02 51 45 10 10	

Acteurs des collectivités

Nom-Prénom	Structure	Fonction	Coordonnées	Autre information
Charline BARRETEAU	Ville de la Roche sur Yon	Responsable du service Santé Prévention de la Roche-sur-Yon	<i>sante- prevention@larochesuryon.fr</i>	Membre du groupe de travail « Gestion de crise » de la CPTS Vendée
Karine GABORIAU	Ville de la Roche sur Yon	Service Santé Prévention de la Roche-sur-Yon		

Autres CPTS du département de la Vendée

Nom de la CPTS	Nom-Prénom	Fonction	Coordonnées	Autre information
CPTS Terres de Montaigu	Pauline ROGER	Coordinatrice	06 34 16 06 14	
CPTS du Haut Bocage	Lydie RAVAUD	Coordinatrice	07 50 75 14 26	
CPTS Sud-Vendée	Benoît FLOT	Coordinateur	06 02 41 04 18	
CPTS Plaine et Marais	Charline GUIZIOU	Coordinatrice	07 88 59 26 28	
CPTS Littoral Vendéen	Nina GUILLAUME	Coordinatrice	06 59 50 46 23	
CPTS Loire Vendée Océan	Nathalie RICHARD	Directrice	06 18 94 96 20	

5 – Possibilités d'intervention de la CPTS en situation de crise

Les CPTS ne sont pas attendues sur l'ensemble des missions ci-dessous. Ce sont l'analyse des besoins sur le territoire et les spécificités des professionnels qui composent la CPTS (ainsi que leurs locaux, équipements) qui permettent de préciser les missions pour lesquelles les CPTS seront utiles.

Accueil massif de victimes (AMAVI)	Urgences médico-psychologiques (UMP)	Epidémie – Evènement climatique (EPI-CLIM)	Risque émergent et biologique (REB)	Nucléaire, radiologique, chimique (NRC)
Actions d'anticipation et de préparation de la crise	Actions d'anticipation et de préparation de la crise	Actions d'anticipation et de préparation de la crise	Actions d'anticipation et de préparation de la crise	Actions d'anticipation et de préparation de la crise
Actions d'adaptation et de pilotage de la crise	Actions d'adaptation et de pilotage de la crise	Actions d'adaptation et de pilotage de la crise	Actions d'adaptation et de pilotage de la crise	Actions d'adaptation et de pilotage de la crise

Source : « Nouvelle mission socle des CPTS : réponse aux crises sanitaires. Support à l'élaboration du plan d'action pour la participation à la gestion de crise (mai 2023) ARS Pays de la Loire »

6 – Fiches reflexes

Afin de capitaliser sur les expériences de la gestion de crise COVID, plusieurs typologies de situations sanitaires exceptionnelles ont été travaillées par la CPTS du Centre Vendée :

- Déclenchement de la cellule de crise
- Organisation de la communication de crise
- Volet Epi-clim : organisation en cas de risque climatique
- Volet REB : organisation en cas de risque épidémique et biologique
- Organisation d'une vaccination
- Organisation d'un dépistage
- Organisation des renforts en ressources humaines.

D'autres situations telles que l'accueil massif de victimes, les urgences médico-psychologiques ne font pas l'objet de cette année de fiches réflexes. La CPTS mobilisera ces membres à partir des annuaires existants afin de recenser des volontaires pouvant porter un appui aux équipes en première ligne.

Fonctionnement de la cellule de crise sanitaire

Cette cellule se réunira dès qu'une alerte sera émise par les autorités ou qu'une tension sur le système de santé se fera ressentir. Elle se réunira en fonction des besoins, en visioconférence ou en présentiel.

La traçabilité des échanges se fera sur un compte rendu écrit rédigé par le référent SSE. Ces éléments seront transmis à l'ensemble des participants et des partenaires par mail (avec accusé de lecture).

Voici la fiche réflexe d'activation du dispositif de crise au sein de la CPTS du Centre Vendée :

	FICHE REFLEXE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION CRISE / DECLenchement DE LA CELLULE DE CRISE	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « Crise sanitaire »	
Concerne	L'ensemble des membres de la cellule de crise	
Objectif	Définir les modalités de déclenchement de la cellule de crise selon les situations	
Actions à mettre en œuvre	Pour rappel, trois situations pouvant déclencher la cellule de crise : 1. Le territoire / les référents reçoivent un signalement du territoire - Il le valide en contactant le signalant ; - Il informe l'ARS (ARS-PDL-DOSA-ASP@ars.sante.fr ; ARS-DT85-CONTACT@ars.sante.fr ; 02 49 10 40 42) pour validation du signalement ; - Si aval de l'ARS ➔ déclenchement de la cellule de crise. 2. Le territoire / le référent reçoit un signalement par les médias - Il contacte l'ARS (ARS-PDL-DOSA-ASP@ars.sante.fr ; ARS-DT85-CONTACT@ars.sante.fr ; 02 49 10 40 42) pour demande de consignes ; - Si aval de l'ARS ➔ déclenchement de la cellule de crise. 3. Le territoire / le référent reçoit un signalement de l'ARS - Déclenchement de la cellule de crise. Actions d'anticipation et de préparation Mise en place d'une cellule de gestion de crise en mode « pré-alerte » si le territoire émet le signalement ou si le signal vient des médias et que potentiellement le territoire pourrait être concerné. Actions de pilotage - Déclenchement de la cellule de crise. • A partir du répertoire commun (mis à jour annuel), un mail type (à créer) sera adressé depuis l'adresse mail suivante contact@cpts-centrevendee.fr aux membres de la cellule de crise avec <u>demande d'accusé de réception</u>. L'objet du message spécifie le grade de déclenchement. Le corps du message donne les consignes. • Le message peut aussi être envoyé par SMS ou WhatsApp ou tout autre moyen défini en amont.) Mail type à créer. - Organisation d'une réunion dans les plus brefs délais selon le type de signalement. En cas de coupure de courant, le référent SSE se déplacera auprès des membres de la cellule de crise (à domicile ou sur les lieux d'exercice) pour passer les 1^{er} messages et donner la date et heure de la première réunion de crise, qui aura lieu dans les locaux de la CPTS à la Roche sur Yon.	

Moyens nécessaires	Moyens humains : - Référent de la gestion de crise ; - Membres de la cellule de crise ; - Coordinateur ; - Membres de la CPTS. Moyens matériels : Ordinateur, téléphone, ligne téléphonique, espace numérique partagé (lien web), annuaire papier, salle pour une réunion physique, imprimante, connexion internet.
Documents de référence	- Liste des contacts de la cellule de crise (lien web) ; - Annuaire papier ; - Mail type sur la boîte mail générique.
Evaluation	- Délais de déclenchement de la cellule (signalement ➡ déclenchement) ; - Délais et taux de réponses au déclenchement de la cellule ; - Satisfaction des membres de la cellule de crise.

Les situations sanitaires

1- Le volet EPI-CLIM

L'objectif du plan Orsan ÉPI-CLIM consiste à définir l'organisation de la réponse du système de santé face à un événement saisonnier provoquant des tensions dans l'offre de soins en situation d'épidémie ou de phénomène climatique extrême (canicule, vague de froid). La fiche réflexe ci-dessous décrit la mise en œuvre envisagée par la CPTS.

 CPTS Centre-Vendée	Fiche réflexe – VOLET EPI-CLIM RISQUE CLIMATIQUE	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « Crise sanitaire »	
Concerne	Professionnels de santé du territoire, CMS, DAPS 85, Membres de la cellule de crise SAS, cellule de soins non programmés, association de permanence des soins, SOS Médecins, les URPS, les conseils de l'Ordre... ; Prestataires médicaux ; Collectivités ; Transports sanitaires ; Les étudiants de santé en formation.	
Objectif	Définir les modalités de mise en œuvre de la CPTS en cas de risque climatique.	
Actions à mettre en œuvre	<u>Actions d'anticipation et de préparation avec les partenaires et acteurs</u> – Rédaction d'une notice méthodologique permettant de mobiliser les personnes ressources adéquates pour identifier les personnes vulnérables du territoire. Ce recensement se fera en concertation avec les différentes parties prenantes, en fonction de l'évènement climatique (MSP, ESP et CMS, les intervenants à domicile, les collectivités, les CCAS...) ; – Gestion des stocks de matériels pouvant contribuer à la prise en charge des patients ; – Listing des prestataires médicaux à domicile (oxygène, dialyse, alimentation naso-gastrique...) et les transports sanitaires. <u>Actions de coordination et d'adaptation :</u> – Participations aux réunions de coordination de l'ARS et autres (préfecture, département...) ; – Assurer la coordination avec les MSP, ESP et professionnels de santé sur leur territoire ; – Relayer les informations et les messages sanitaires de l'ARS auprès des professionnels de santé du secteur ambulatoire ; – Faciliter les actions, les prises en charge auprès de publics éloignés ou fragilisés (accès aux soins difficile, publics précaires/isolés, patients à domicile polypathologiques/sous oxygène/ayant des dispositifs médicaux nécessitant de l'électricité... en faisant le lien avec les collectivités et autres acteurs ; – Solliciter le SAS, la cellule de soins non programmés pour disposer de créneaux de soins non programmés supplémentaires ; – Possibilité pour certains professionnels sur la base de volontariat pourront proposer des créneaux de consultations pour des patients victimes de l'évènement climatique ou de renforcer la capacité de régulation de soins non programmés ;	

	– Proposer de reporter les consultations « reportables » ; – Solliciter les DAPS85 du territoire pour la coordination des parcours complexes durant l'évènement.
Moyens nécessaires	- Notice méthodologique à mettre à jour régulièrement - Mise en situation à prévoir afin d'être en capacité en 24h à 48h de solliciter les partenaires concernés (selon le type de crise) Le but est de s'assurer de l'opérationnalité de la notice. - Moyens humains et matériels afférents aux actions de préparation et d'anticipation.

2. Le volet REB (RISQUE EPIDEMIQUE ET BIOLOGIQUE)

Le plan de gestion d'un risque épidémique et biologique (plan ORSAN REB) répond à un risque épidémique et biologique lié à un agent infectieux émergent ou réémergent en France. La fiche réflexe ci-dessous décrit la mise en œuvre envisagée par la CPTS.

 CPTS Centre-Vendée	Fiche réflexe – Volet REB RISQUE EPIDEMIQUE ET BIOLOGIQUE	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « Crise sanitaire »	
Concerne	En première ligne : laboratoires d'analyse biologique en ville ou en milieu hospitalier, médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, étudiants en santé, CFPD... En soutien logistique : collectivités, établissements de santé, département... Également en appui, les URPS, les conseils de l'Ordre, les étudiants de santé en formation... ; .	
Objectifs	Définir les modalités de mise en œuvre de la CPTS en cas de risque épidémique et biologique ; Être en capacité de s'adapter à une situation épidémique exceptionnelle et à son évolution.	
Actions à mettre en œuvre	Pour information/rappel, le risque épidémique et biologique lié à un agent infectieux émergent ou réémergent en France comprend 3 phases : phase d'endiguement, d'atténuation et de résilience. <u>Actions d'anticipation et de préparation :</u> – Identification des personnes de santé (ou ressources) mobilisables en cas de crise ; – Notice méthodologique à jour permettant de mobiliser les personnes ressources pour identifier les personnes vulnérables – Formations ou réunions de travail pour faire connaître les menaces et vulnérabilité du territoire et de la Région ; – Veille avec partage des actualités sur l'émergence ou réémergence de certains agents infectieux sur le plan national ou international. <u>Actions d'adaptation et de pilotage de la crise :</u> – Représenter la CPTS aux conférences territoriales afin de partager les points de difficultés auxquels les acteurs de terrain sont confrontés ; – Diffuser les informations (nationales et régionales) aux professionnels de santé ; – Amplifier le partenariat et la concertation avec les professionnels de santé libéraux, les structures hospitalières, les collectivités, les établissements médico-sociaux ; – Maintenir la prise en charge de tous les patients sur le territoire et une attention sera portée au suivi et au parcours des patients chroniques ou vulnérables ; – Aider lors de la gestion de crise, à la mise en place d'une campagne de dépistage et/ou de vaccination exceptionnelle si le risque épidémique et biologique le nécessitait si les ressources matériels et humaines sont disponibles ; - Faciliter la communication spécifiquement sur les mesures barrières et les EPI ; - Favoriser le lien ville/hôpital pour mutualiser les moyens et EPI et faire remonter les besoins ; - Aider à la centralisation des dons en EPI.	

	<u>Actions de retour d'expériences :</u> - Organiser le retour d'expérience suite à la crise et améliorer les organisations si besoin.
Moyens nécessaires	Moyens humains pour réaliser - Listing des personnes potentiellement mobilisables ; - Notice méthodologique ; - Mise à jour du site internet de la CPTS pour relayer les informations ; - Contribution à la veille sanitaire.

3. Le volet VACCINATION

Sont déterminées ici les modalités de mise en place rapide d'une campagne de vaccination exceptionnelle massive ou ciblée dans et éventuellement en dehors du système de santé en complément du plan ORSAN ÉPI-CLIM ou REB. Cette campagne a vocation à s'inscrire dans une approche opérationnelle, à partir des orientations définies au niveau national, tout en intégrant les spécificités propres du niveau local selon 3 scénarios.

Scénario 1

Le nombre de personnes à vacciner et les modalités de préparation des vaccins (monodoses) permettent de s'appuyer sur les professionnels libéraux et les centres de vaccination permanents (CVP).

Scénario 2

Le nombre de personnes à vacciner et les modalités de préparation des vaccins (multidoses) permettent partiellement de s'appuyer sur les professionnels de santé et les centres de vaccination permanents.

Scénario 3

Le nombre de personnes à vacciner dans un temps donné et les modalités de préparation du vaccin nécessitent la mise en place de dispositifs spécifiques.

La CPTS, en lien avec ses partenaires locaux, notamment les collectivités territoriales et les structures sanitaires, sera en capacité de créer ou d'adapter une structure dédiée à la crise, si la SSE le nécessite, comme ce fut le cas sur le territoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et en s'appuyant sur cette expérience.

La fiche réflexe ci-dessous décrit la mise en œuvre envisagée par la CPTS.

 CPTS Centre-Vendée	Fiche réflexe VOLET VACCINATION	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « Crise sanitaire »	
Concerne	En première ligne (en tant que vaccinateurs) : pharmaciens, infirmiers, médecins généralistes (actifs ou retraités), étudiants en santé, sages-femmes. En soutien logistique : collectivités, établissements de santé. Également en appui les URPS, les conseils de l'Ordre, les étudiants de santé en formation... ;	
Objectif	Définir les modalités de mise en place rapide d'une campagne de vaccination exceptionnelle massive ou ciblée dans et éventuellement en dehors du système de santé.	
Actions à mettre en œuvre	La mise en œuvre dans les territoires des scénarii 2 ou 3 devra s'appuyer sur les collectivités (communes et/ou EPCI), les établissements de santé publics et privés du territoire, et les professionnels de santé libéraux (MSP, ESP, CPTS, CMS multisites ...). Les modalités de mise en œuvre seront validées par les instances et tutelles. La CPTS sera en appui des décideurs. <u>Actions éventuelles d'adaptation et de préparation :</u>	

	- Par les collectivités territoriales : • Mise à disposition de salles et de matériels et aide à la logistique (fléchage, stationnement, ...) ; • Mise à disposition d'agents administratifs et de sécurité ; • Communication avec la population. - Par les établissements de santé : • Gérer les commandes de dispositifs médicaux hors vaccin pour les centres de vaccination ; • Contribuer à la gestion des DASRI ; • Prêter du matériel spécifique ; • Mettre à disposition des locaux si possible (lien avec la collectivité). - Par les professionnels de santé libéraux ESP/MSP : • Intervenir dans le centre de vaccination (réfèrent médical, intervention parcours de vaccination) avec un recensement des vacinateurs ; • Organiser les relais ambulatoires de vaccination, la vaccination à domicile ou des séances de vaccination dans les MSP, ESP, CMS.
	<u>Actions d'adaptation et de pilotage de la CPTS :</u> - Venir en appui des opérateurs en place ou à mobiliser ; - Coordonner les ressources internes de la CPTS et les personnes externes (pompiers, sécurité civile, étudiants/internes, référents d'établissements, ...) ; - Contribuer à la coordination d'un centre de vaccination appuyé par les professionnels de santé et structures coordonnées, les collectivités, les acteurs hospitaliers, les conseils ordinaires... ; - Participer à la prise de décisions en représentant les professionnels libéraux aux réunions de crise (ARS, préfecture, acteurs locaux, ...) ; - Remonter les difficultés et besoins de terrain aux instances régionales ; - Communiquer auprès des professionnels et des habitants en s'attachant à démentir les rumeurs ou fausses informations (lutte contre la désinformation) ; - Maintenir la prise en charge des patients du territoire en particulier auprès des patients chroniques ou vulnérables.
Moyens nécessaires	- Moyens nécessaires pour la mise en œuvre qui reposent en premier lieu sur les ressources disponibles par les collectivités et les établissements ; - Moyens humains disponibles à la CPTS qui seront mobilisés pour venir en appui de l'existant et seront associés à toutes les étapes de la mise en place éventuel d'un centre de vaccination ; - Mutualisation des moyens sera recherchée ainsi que la coordination des acteurs.

4. Le volet DEPISTAGE

Lors d'une situation sanitaire exceptionnelle liée à la propagation d'une maladie infectieuse transmissible, la capacité de réaliser des tests biologiques diagnostiques est importante pour le suivi de l'épidémie et la prise de décision de santé publique. La montée en charge coordonnée de cette capacité de tests biologiques repose sur une séquence de déploiement préétablie au niveau national et la mise en place au niveau régional du déploiement des capacités de tests.

L'organisation d'une campagne de dépistage repose sur une stratégie s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les capacités et dispositifs existants sur le territoire considéré.

En fonction de l'évolution des indicateurs épidémiologiques et de l'offre existante, la mise en place des différents outils de dépistage exceptionnel doit être envisagée.

Le plan d'organisation d'une campagne de dépistage exceptionnelle s'appuie sur les capacités existantes en particulier celles des soins de ville (LBM, IDE, médecins traitants, pharmaciens en officine) et les établissements de santé sur le territoire concerné. Les capacités existantes peuvent ainsi être adaptées ou renforcées en fonction des besoins et des nécessités.

3 scénarii

Scénario 1

Les capacités de dépistages en ville et en établissements de santé sont conservées.

Scénario 2

Les capacités de dépistage en ville ou en établissement de santé ont atteint leur point de rupture.

Scénario 3

Les capacités de dépistage en ville et en établissement de santé sont ou seront largement dépassées.

La fiche réflexe ci-dessous décrit la mise en œuvre envisagée par la CPTS .

 CPTS Centre-Vendée	Fiche réflexe – Volet DEPISTAGE	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « crise sanitaire »	
Concerne	En première ligne (effecteurs des dépistages) : laboratoires d'analyse, pharmaciens, infirmiers, médecins généralistes (actifs ou retraités), sages-femmes, étudiants en santé (Faculté de médecine, IFSI...), les URPS, les conseils de l'Ordre... En soutien logistique : collectivités, établissements de santé, laboratoires d'analyses ...	
Objectif	Définir les modalités de mise en place rapide d'une campagne de dépistage exceptionnelle.	
Actions à mettre en œuvre	<u>Actions d'anticipation et de préparation :</u> - Veille sanitaire ; - Listing des personnes potentiellement effecteurs de dépistage dont des « experts » intra CPTS ; - Identifier les personnes vulnérables en lien avec les collectivités et les MSP/ESP (notice méthodologique). <u>Actions d'adaptation et de pilotage de la CPTS :</u> - Organisation de la formation des professionnels de santé et étudiants en santé à la pratique des tests de dépistage ; - Mise en place d'un dépistage « diffus » sur plusieurs sites du territoire en s'appuyant sur les ressources disponibles et les locaux ; - Coordonner les ressources internes de la CPTS et les personnes externes (étudiants/internes, professionnels de santé retraités, bénévoles ...) habilités à participer à la campagne de dépistage ; - Solliciter les interlocuteurs de la collectivité pour disposer de ressources humaines et matériels supplémentaires (agents administratifs pour prise de rendez-vous et de sécurité pour la gestion des flux) ; - Interpeler les établissements de santé pour coordonner les actions et mutualiser les ressources ; - Relayer les messages de communication nationaux et adapter les messages en fonction du territoire (exemple : préciser les lieux de dépistage et le bon usage du recours aux soins en milieu hospitalier ou libéral) ; - Poursuivre la prise en charge des patients en particulier ceux atteints d'une maladie chronique, polypathologiques ou fragiles.	
Moyens nécessaires	Moyens humains : - Les effecteurs de dépistage intra ou extra CPTS ; - Les salariés de la CPTS (communication, coordination...). Moyens matériels et techniques afférents au montage d'une campagne de vaccination multisites.	

5. Le volet RENFORT RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent un levier clef pour la montée en puissance du système de santé. Une situation sanitaire exceptionnelle peut nécessiter la modification des affectations des professionnels de santé et des étudiants, leur mobilisation ou le cas échéant, leur réquisition.

La mobilisation des ressources humaines permet :

- La montée en puissance des capacités de prise en charge ;
- Une meilleure gestion des flux usagers, professionnels, matériels ;
- La répartition de la charge de travail générée par l'événement.

Le volet ressources humaines décrit les différents leviers de mobilisation activables à différentes échelles lors de la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle :

- Constitution d'un pool de professionnels volontaires,
- Mobilisation des étudiants en santé,
- Organisation de partenariat entre les MSP/ESP et établissements du privé et du public – solidarité inter-établissements,
- Mobilisation de renforts spécifiques en lien avec les collectivités (le recours aux renforts hors système de santé, bénévoles etc.)

La fiche réflexe ci-dessous décrit la mise en œuvre envisagée par la CPTS :

	Fiche réflexe – Volet RENFORT RESSOURCES HUMAINES	Version 1 – DATE : juin 2024
Auteurs	Groupe de travail « Crise sanitaire »	
Concerne	Le référent de la SSE. Les professionnels de santé en exercice, en formation ou en inactivité. Les bénévoles pouvant apporter leur recours sur des aspects administratifs ou techniques.	
Objectif	Définir les modalités de mise en place rapide d'un renfort des ressources humaines en cas de SSE.	
Actions à mettre en œuvre	Actions d'anticipation et de préparation : - Constitution d'un pool de professionnels de santé volontaires notamment de professionnels à la retraite ou ayant cessé leur activité (reconversion- disponibilité- congé parental...) dont le profil correspondrait aux besoins. Il pourra s'appuyer sur les conseils ordinaires et sur les départs récents au sein de la CPTS. Mise à jour annuelle à prévoir. - Liens avec écoles de formation en santé, avec conseils de l'Ordre des médecins... Actions d'adaptations et de pilotage : - Identification notamment auprès des MSP/ESP et des CMS du territoire de personnel en exercice ayant la possibilité d'augmentation temporaire du volume et de l'amplitude horaire ; - Favoriser le partenariat entre les MSP, ESP, CMS et établissements du privé et du public pour renforcer l'accès aux soins (mixité d'exercice) ; - Mobilisation des étudiants en santé ;	

	- Mobilisation de renforts spécifiques en lien avec les collectivités, les pompiers, la sécurité civile, ... ou auprès de personnes ressources (président d'associations sportives/culturels...); - ...
Moyens nécessaires	- Mise en place d'un agenda partagé pour connaître les disponibilités des professionnels de santé - Présence d'un annuaire de professionnels de santé à jour ainsi que de bénévoles (ou personnes ressources) - Moyens humains et matériel

8 – Glossaire

A

ADMR :	Aide à domicile en milieu rural
AMAVI :	Accueil massif de victime
ARS :	Agence Régionale de Santé

C

CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CMS :	Centre Médico-Social
CPTS :	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CPV :	Centre de Vaccination Permanent
CRT :	Centre de Ressources Territorial
CSI :	Centre de Soins Infirmiers
CFPD :	Centre Fédératif Prévention Dépistage

D

DAPS 85 :	Dispositif d'Appui aux Parcours de Santé de Vendée
DASRI :	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDRM 85 :	Dossier Départemental des Risques Majeurs Vendée
DICRIM :	Document d'information communal sur les risques majeurs

E

EPCI :	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPI :	Equipements de Protection Individuelle
EPI-CLIM :	Epidémie – Evènement climatique
EPSM :	Etablissement Public de Santé Mentale
ESP :	Equipe de Soins Primaires
ESP CLAP :	Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient

I

IDEL	Infirmier Diplômé d'Etat Libéral
------	----------------------------------

L

LBM :	Laboratoire d'Analyses Médicales
-------	----------------------------------

M

MSP :	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
-------	--------------------------------------

N

NRC :	Nucléaire, radiologique, chimique
-------	-----------------------------------

O

ORSAN :	Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles
---------	---

P

PRS : Projet Régional de Santé

R

REB : Risque émergent et biologique

S

SAS : Service d'Accès aux Soins

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

SSE : Situation Sanitaire Exceptionnelle

T

TMD : Transport de marchandises dangereuses

U

UMP : Urgences médico-psychologiques
